

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ACTIVITES NAUTIQUES NON MOTORISEES – GAILLARDE 2023

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 24.03.2023 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt - Activités nautiques de la Gaillarde 2023 »

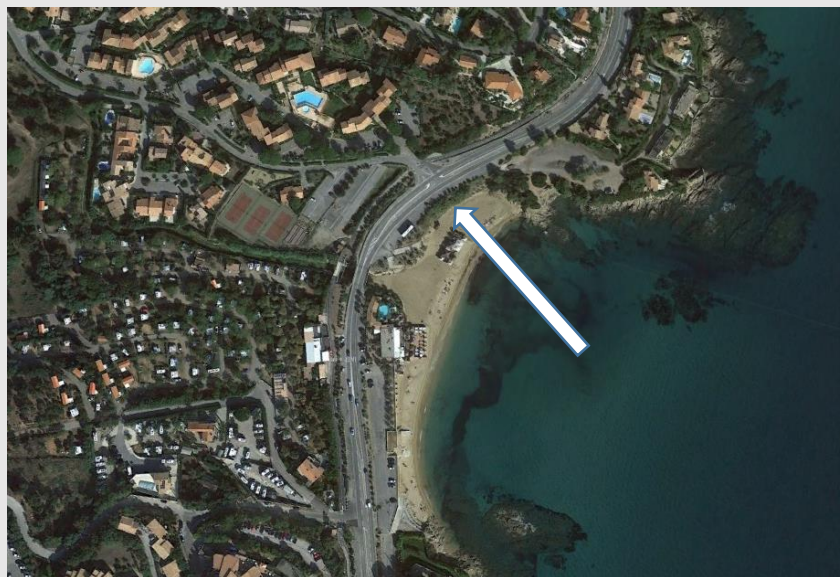
Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peire – Service Domaine Public 83380 Les Issambres

Renseignements : par tél 04.94.19.59.21 ou par mail : mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranavo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public communal situé en arrière de plage de la Gaillarde (parcelle cadastrée BV n° 163), dédié à l'installation d'une activité nautique non motorisée (paddle, kayaks, pédalos...) durant la saison estivale 2023 (**1^{er} juin 2023 – 30 septembre 2023**).

2. LOCALISATION



Arrière de plage de la Gaillarde (environ 280 m²) – Parcelle cadastrée BV n° 163 – Les Issambres

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

- * Emplacement de sable (plage) dédié à l'accueil et au stockage de matériels nautiques non motorisés (paddle, kayaks, canoés, pédalos...) d'une superficie de 280 m² environ du 1^{er} juin au 30 septembre 2023. L'espace d'accueil inférieur à 5 m² et l'espace de stockage devront être mobiles (évacuables rapidement en cas de force majeure)
- * Redevance annuelle fixée de 3 010 euros ;
- * Redevance annuelle variable : % du chiffre d'affaires (à compléter par le candidat);
- * Mise à disposition de mouillage de la Ville de Roquebrune-sur-Argens pour 5 pédalos situés dans le chenal dédié sur la plage de la Gaillarde inclus dans la redevance d'occupation.
- * Le matériel (hors pédalos au mouillage) devra être remonté du rivage vers l'aire de stockage après chaque utilisation et ne pourra demeurer sur le Domaine Public Maritime.

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité - copie des statuts de la société (le cas échéant);
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différentes structures) et des abords de l'installation projetée (enrochements, plantations...);
- note descriptive des prestations proposées et des mesures de sécurité du site en cas d'urgence (plan de circulation, sorties de secours,...) ou de conditions météorologiques défavorables ;
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (*une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori au plus tard 1 mois avant le commencement de la période d'exploitation*).

5. CRITERE DE SELECTION ET MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

2 critères de sélection seront appliqués pour départager les offres :

- * Montant de Redevance variable – 30 %
- * Qualité des prestations proposées – 70 %

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le

Signature du demandeur